# REGLEMENT D'INSCRIPTION ACBB JUDO & D.A.

Pour le bon fonctionnement de notre association et sa pérennité, il nous est apparu important de préciser, dans l'intérêt de tous, les points suivants :

#### **PONCTUALITE**

Avant de déposer son ou ses enfants au cours de judo, le parent ou le représentant légal doit s'assurer que le professeur est présent et/ou que le dojo n'est pas fermé pour jours fériés et/ou raisons exceptionnelles. Nous demandons à tous de respecter les horaires qui sont indiqués (horaires des cours, des rendez-vous pour les rencontres sportives,...) et tout particulièrement de venir chercher votre enfant aux horaires de fin de cours. L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.

### HYGIENE

Les Arts Martiaux sont pour la plupart des sports de contact. Une hygiène corporelle scrupuleuse est donc de rigueur. De plus, l'utilisation de sandales spécifiques (longues, zoories ou autres) est obligatoire pour les déplacements entre les vestiaires et les tatamis. La non utilisation de ces sandales pourra entraîner l'exclusion de façon temporaire voire même définitive en cas de récidive.

#### RESPECT DES PERSONNES et DU MATERIEL

Une tenue correcte est exigée pour toute activité au sein du club et lors des déplacements, ainsi qu'au cours des manifestations sportives ou stages. Tout membre de l'association doit veiller à ce que son attitude au dojo ou à l'extérieur de celui-ci soit en accord avec les principes du code moral du judo Français. L'accès au cours ou la participation à une compétition pourra être refusé en cas de manquement caractérisé à ces principes élémentaires, la récidive pouvant entraîner l'exclusion sans remboursement de la cotisation. Bien évidemment, une telle issue doit demeurer exceptionnelle; les valeurs portées par le judo et le droit à l'erreur font partie intégrante de l'enseignement et du parcours du judoka. La priorité est donnée à 1'enseignement et à la transformation de l'individu par l'expérience.

#### PRESENCE DES PARENTS DANS LES DOJOS

Les parents ne doivent pas assister à la totalité du cours afin de respecter le bon déroulement de celui-ci. En revanche, des portes ouvertes seront organisées selon un planning défini afin que vous puissiez voir évoluer votre enfant.

#### ANNULATION - REMBOURSEMENT

- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon ou de non-assiduité
- Seules les demandes de remboursement pour raisons médicales ou déménagement (sur présentation de justificatifs) seront étudiées.
- Les frais administratifs (Omnisports et section) compris dans la cotisation et le coût de la licence, pour un montant de 120 €, ne sont en aucun cas remboursés.
- Toute annulation après les cours d'essai (3 pour baby judo et 2 pour judo enfants débutants) ne sera prise en compte qu'après envoi d'un mail au secrétariat acbbjudo@9business.fr

ATTESTATION Aucun document ne sera fourni tant que le dossier d'inscription sera incomplet.

## L'ACBB JUDO & D.A. N'EST PAS RESPONSABLE DES VOLS DANS LES VESTIAIRES ET DANS LES SALLES DE SPORT.

(Rayer la mention inutile)
Je soussigné(e), Mme, Mlle, Mr,
Représentant légal de::
Autorise / n'autorise pas en cas de nécessité, à faire pratiquer sur mon enfant toute intervention chirurgicale ou

- traitement jugés nécessaires par un médecin,
- Autorise / n'autorise pas ma fille ou mon fils à quitter seul(e) le lieu d'entraînement

Déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus

«Lu et Approuvé» SIGNATURE